

Les Signalements Judiciaires

Chaque malfaiteur traduit devant la justice se rend bien compte que toute constatation de récidive entraîne pour lui une punition plus sévère ; aussi, la première chose qui lui vient à l'esprit, lorsqu'une nouvelle faute le ramène au dépôt de la préfecture de police, est-elle de tromper ceux qui auront à juger son méfait en cachant sa personnalité, dont l'identification engagerait le tribunal à frapper plus sévèrement cette seconde faute. Il était donc indispensable de trouver un moyen d'identification scientifique et rapide qui permît de reconnaître sûrement tout individu s'étant trouvé déjà une fois aux mains de la police. C'est ce à quoi est arrivé, après de laborieuses et concluantes recherches, M. A. Bertillon, aujourd'hui le chef de ce travail d'identification judiciaire.

Cette méthode scientifique des signalements, dont nous allons parler, repose sur la mesure de différentes longueurs prises sur des membres ou des parties du corps dont les variations sont minimales après l'âge adulte ; c'est la base de l'anthropométrie d'identification fonctionnant au dépôt de la préfecture de police de Paris depuis une dizaine d'années.

Aux chiffres, dont les résultats de reconnaissances de malfaiteurs constatent journellement l'exactitude, viennent s'ajouter auxiliairement les marques particulières, cicatrices, grains de beauté, etc. Pour compléter le mécanisme de la recherche, nous allons en peu de lignes mettre le lecteur au courant des opérations servant à reconnaître le faux signalement, ainsi qu'à déjouer les tentatives de savantes tricheries qu'emploient les récidivistes. La manœuvre des trois instruments suffisant à cette mensuration est facile, et le signalement complet ne demande guère plus de trois minutes pour être mathématiquement établi.

Le n° 1 consiste à prendre la *hauteur dite taille* du sujet, adossé, pieds nus, contre un mur ou une planche graduée.

N° 2. La *grande envergure* ou longueur maximum des bras étendus en croix. Ce serait une erreur de penser que cette dimension égale toujours la hauteur de l'homme, selon une convention admise par beaucoup d'artistes ; la taille a souvent quelques centimètres de moins que l'envergure, de même qu'elle se trouve aussi quelquefois supérieure.

N° 3. *Hauteur du buste*. La graduation commence à hauteur du tabouret fixé au mur contre lequel le sujet est assis bien à fond.

N° 4. *Longueur de la tête*, prise à l'aide d'un compas d'épaisseur : une pointe placée au creux de la racine du nez, et l'autre, au point de l'occiput qui en est le plus éloigné.

N° 5. *Largeur de la tête* d'un pariétal à l'autre, à peu près 3 ou 4 centimètres des oreilles.

N° 6. *Longueur de l'oreille*. On choisit la droite parce que de ce côté la manœuvre de l'instrument est plus facile.

N° 7. *Longueur du pied*. On fait poser tout le poids du corps sur le pied à mesurer, afin qu'il ait sa plus grande extension du bout des orteils à l'extrémité du talon.

N° 8. *Longueur du médius*, le plus long doigt de la main.

N° 9. *La coudée*. L'avant-bras bien à plat et le plus droit possible de la pointe du coude au bout du médius, le dedans de la main plaqué sur la table.

Avec la couleur des cheveux et des yeux, ce que nous venons d'indiquer suffirait à la rigueur pour établir l'individualité, car les variations d'un individu à un autre sont si grandes que, sur cent mille mesurés, on compte à peine dix individus ayant certaines similitudes de chiffres. Un dernier moyen de contrôle repose sur les *signes particuliers* dont il importe de mentionner bien exactement les caractères ; cette description est à la portée de tout le monde, en se servant d'une règle graduée.

Pour qu'il y ait unité dans les mesures anthropométriques, les mêmes instruments et les mêmes instructions existent maintenant dans toutes les prisons de France. La fiche signalétique offre donc la même exactitude partout. Au recto se trouve la photographie, lorsque l'établissement a un atelier *ad hoc*, ainsi que les mensurations dont nous avons mentionné, sommairement, les détails. Au verso, le nom, la profession, le motif de l'arrestation et les signes particuliers : cicatrices, tatouages, etc.

Il y a donc deux genres de travaux à faire pour utiliser les signalements : 1° établir la *fiche anthropométrique* ; 2° la vérification et la classification au répertoire central, savoir : mensuration et collation alphabétique.

La première inspection remet à sa place, au moyen des longueurs osseuses et constatation physique, le récidiviste de faux nom, tout en relatant ses anciens délits.

La seconde, alphabétique, permet de retrouver le signalement, étant donné le signalement d'un homme déjà mesuré.

Le service photographique, qui n'existe que dans certaines villes principales, est organisé à Paris sur une grande échelle et parfaitement dirigé. On tire les photographies de face et de profil avec la même réduction, ce qui s'obtient en plaçant l'objectif à égale distance

de la tête à reproduire, l'appareil ayant une base fixe et la chaise du sujet tournant sur un pivot en fer adhérent au sol.

Pendant longtemps on faisait seulement la photographie de face, mais il est évident que l'image prise de profil est bien plus utile au point de vue judiciaire, puisqu'elle donne l'inclinaison du front, la silhouette du nez, les contours des lèvres et la saillie du menton, ainsi que les détails de la configuration importante de l'oreille, partie la plus dissemblable entre individus différents.

Dans la photographie de face, l'expression du regard serait de la plus haute importance, mais on ne peut guère compter sur ce document, eu égard au motif qui amène, sur la pellicule du photographe, un homme ayant tout intérêt à ce que la reproduction lui ressemble le moins possible ; personne n'ignore qu'il est souvent difficile, même en le voulant bien, de se faire reconnaître d'après une épreuve et que deux épreuves de la même personne, faites par des opérateurs différents se ressemblent souvent peu.

Malgré son utilité, d'ailleurs sérieusement reconnue, la photographie est, pour le laboratoire de la préfecture, surtout un moyen de contrôle ajouté aux chiffres fournis par la mensuration anthropométrique. Cette dernière ne demande guère plus de trois minutes pour établir l'identité d'un prévenu, qui s'y prête généralement sans la résistance qu'il offre souvent devant l'objectif dont il croit à tort avoir plus à redouter l'exactitude. Depuis dix ans seulement que la méthode des renseignements anthropométriques est venue s'ajouter à la reproduction photographique seule usitée autrefois, on a constaté que les malfaiteurs cherchent moins à se couvrir en changeant de nom et, parmi ceux ayant encore recours à ce subterfuge, le procédé des mesures, avec ses informations chiffrées et indices particuliers augmente considérablement le nombre des reconnaissances faites autrefois avec le seul concours de l'épreuve photographique, consultée quelquefois après un long intervalle et, dans ce cas, ne produisant aucun résultat.

Nous dirons, en terminant cette courte notice, et en dehors même de l'attribution judiciaire, que le procédé fixant la personnalité humaine, en lui donnant une individualité certaine, est d'une importance dont tout le monde reconnaîtra l'utilité, non-seulement dans les nombreuses transactions et vicissitudes de la vie, mais même après la mort. Dans combien d'occasions cela eût été utile à propos de voyageurs, de militaires et de marins dont les tristes épaves, mutilées, eussent été reconnues avec le secours des identifications partielles de la méthode signalétique de Bertillon dont nous venons de parler !

E. DUHOUSSET.

L'ARGUMENT VAINQUEUR

Après les élections dans l'Utah :

M. Jeune. — Je me demande comment Joe Crump a pu se faire élire contre sa propre femme qui se présentait pour le même poste ?

M. Vieillot. — Il a tout simplement fait distribuer aux électeurs une circulaire dans laquelle il leur demandait s'ils aimeraient à rester à la maison, pour soigner les enfants, pendant que leurs femmes rempliraient leurs devoirs officiels.

PREMIÈRE IMPRESSION

Toto (de retour du Jardin Zoologique). — Oh ! maman, j'ai vu une bête avec un arbre mort qui y pousse sur la tête !

ET C'EST TOUT

— Tout ce que je vois d'intelligent dans le jeu de golf, c'est que les joueurs font porter les bois par un autre.

L'IMPAYABLE BRIGITTE !

— Brigitte, vous m'avez dit que vous aviez nettoyé la chambre du fond... et je viens d'en sortir un plein porte-ordure de poussière.

— Eh bien ! moi, je vous casse : j'en ai sorti deux.

UN RECORD

— Oui, ce steak était si dur que c'est à peine si j'ai pu enfoncer ma fourchette dans... la sauce.

LA SEULE CHOSE EXCEPTÉE

L'avocat. — Pouvez-vous jurer que cette collision a soulevé tout le wagon ?

Le témoin. — Oui, tout, excepté les fenêtres.

NE JUGEZ PAS TROP DUREMENT

— Lucien qui a hérité de \$10.000 lundi s'est marié le lendemain.

— Eh bien, il ne faut pas le juger trop sévèrement pour cela. Il était peut-être encore sous l'influence de la cuite qu'il s'était offert la veille.

NOIRCEUR D'ÂME

— Quand je déteste une femme, je voudrais la voir mâcher de la gomme dans la rue.